

# Conditions générales de vente et d'utilisations des tickets d'accès au parking du Laus

## **Article 1 : Généralités**

Les présentes conditions générales sont applicables à l'ensemble des tickets d'accès au parking du Laus route d'accès au lac d'Allos vendus par l'exploitant installé au parking de la Cluite ou via le site de vente en ligne [www.valdallos.com](http://www.valdallos.com) et sont valables uniquement à une date spécifiée.

Elles s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions et notamment celles applicables pour les ventes sur internet ou au moyen d'autres circuits de distribution et de commercialisation.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande ou à l'achat immédiat par le vendeur.

Toute commande ou achat immédiat implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le vendeur.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

Le parking du Laus étant situé dans le cœur du Parc national du Mercantour, veuillez à respecter la réglementation des parcs nationaux ... Animaux, VTT, cueillette, drones, nuisances sonores, camping... sont strictement interdits, dans le plus pur respect de la faune sauvage, de la flore et de la nature dans son ensemble. Stationnement réservé aux véhicules de moins de 2.10 m.

## **Article 2 : Prix et modalités de paiement**

### ***2.1 Prix***

Les prix sont fermes et définitifs. Ils sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises. L'ensemble des tarifs publics de vente des tickets sont affichés aux points de vente et sur le site de vente en ligne [www.valdallos.com](http://www.valdallos.com) . Des guides tarifaires sont également disponibles au point de vente ainsi que dans l'office de tourisme. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises.

### ***2.2 Modalités de paiement***

Toute délivrance d'un ticket donnera lieu à paiement du tarif correspondant. En caisse, ces règlements sont effectués en devises euros, soit par carte bancaire acceptée par l'exploitant (visa Mastercard hormis l'American express), soit en espèces soit par chèques bancaires.

Tout ticket délivré est soumis à l'obligation de paiement.

Les droits de stationnement au parking du Laus sont réservés pour des dates fermes, que vous devez vérifier lors de votre achat. Le ticket avec QR Code donne droit à un seul passage d'accès au parking du Laus.

## **Article 3. Droit de rétractation**

En application à l'article L221-28 du code de la consommation, cette vente ne donne pas droit à la rétractation.

## **Article 4. Médiation**

L'acheteur peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à

tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.  
Coordonnées : Médiation du Tourisme et du Voyage (MTV), médiateur compétent Jean-Pierre  
Teyssier, site internet <https://www.mtv.travel/saisir-le-mediateur/>

#### **Article 5. Protection des données à caractère personnel**

Les données personnelles collectées auprès des utilisateurs ont pour objectif la remise de tickets d'entrée/d'accès et sont conservées uniquement pour la durée de traitement des tickets.

#### **Article 6. Annulation ou interruption du fait de la régie du parking du Laus sur le territoire de la commune d'Allos**

La Régie du parking du Laus se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre l'accès au parking du Laus notamment en cas de force majeure.

Constituent notamment un cas de force majeure : la fermeture de la route.

Seul une fermeture complète de la route peut donner lieu à un dédommagement subi par le préjudice par le titulaire d'un ticket.

Ce dédommagement peut prendre la forme suivante au titulaire du ticket :

Un report à réserver avant la fin de la saison d'été en cours. Dans ce cas, une réservation doit être effectuée pour une date ferme.

#### **Article 7. Annulation ou interruption du fait du client**

Les droits de stationnement au parking du Laus étant réservés pour des dates fermes, aucun report ni remboursement ne sera effectué.

#### **Article 8. Perte ou vol d'un ticket**

Pour les tickets vendus en ligne, le titulaire doit en formuler la déclaration à l'accueil du parking de la Cluite ou à l'office du tourisme où les informations suivantes seront recensées : numéro du support ou justificatif de vente.

Un duplicata sera remis au titulaire.

**Dans le cas où les tickets délivrés n'auraient pas été utilisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés et ne seront pas valide la saison d'été suivante.**

#### **Article 9. Vente en ligne**

Le client a la possibilité d'utiliser les tickets achetés en ligne sur le site [www.valdallos.com](http://www.valdallos.com) tout au long de la saison d'été en cours. Ils ne seront plus valables sur la saison d'été suivante.

#### **Article 10 : Respect des règles de sécurité**

Le parking du Laus étant situé au cœur du parc national du Mercantour, vous entrez dans un espace réglementé. Veuillez à respecter la réglementation des parcs nationaux et du code de la route en vigueur.